



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 3 février 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Alain WITTEMBERG

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Vincent COURET

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT a donné procuration à Christian BINOIT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI a donné procuration à Antoine BADIDI, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Sars-Poteries : Thierry LEMOINE
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Objet de la délibération : Recrutement d'un agent sous contrat VTA

Numéro de la délibération : DC_2023_005

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- - - - -

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

Le Président expose :

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration est à destination des collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Le VTA s'adresse aux jeunes diplômés (au moins bac+2), âgés de 18 à 30 ans et souhaitant mobiliser leurs compétences auprès de collectivités territoriales.

C'est un contrat de travail 12 à 18 mois, avec une durée de travail au moins équivalente à 75% d'un temps plein.

Au sein de la collectivité locale (ou d'une structure éligible au VTA), les jeunes volontaires valoriseront à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 euros à la structure accueillante.

Dans le domaine de la gestion des déchets ménagers, la Communauté de Communes envisage le recrutement d'un VTA ayant les missions suivantes :

- Accompagnement de la mise en place des points d'apport volontaire dans les communes (concertation avec les communes pour le choix des emplacements, participation à l'information en direction des foyers, animation de réunions, etc.)
- Renforcement de l'équipe des ambassadeurs du tri pour le déploiement des extensions de consignes de tri (communication et sensibilisation des usagers aux nouveaux gestes de tri : porte à porte, documents écrits, ateliers et évènementiels, réunion d'information, etc.)

Les conditions du poste (grille indiciaire, durée du contrat, temps de travail) seront définies dans l'arrêté de recrutement, en fonction du profil du candidat retenu.

Accompagnement de la collectivité auprès du jeune en VTA :

- Aide à la recherche d'un logement
- Participation plurelya et autres avantages sociaux
- Prise en charge des formations nécessaires à l'adaptation au poste
-

Il est précisé que l'offre d'emploi devra être publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

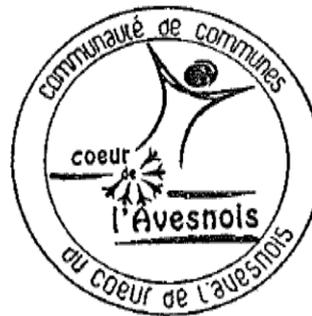
Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, avec 62 voix pour et deux abstentions :

- **Valide** la création d'un poste de Chargé de mission « Déchets ménagers » sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus
- **Affecte** en conséquence les crédits correspondants au budget 2023

- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 16/02/2023

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu le 16/02/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230209-DC_2023_005-DE